



CHRONOLOGIE DES FAITS MARQUANTS 2008-2023

SAUVONS NOS TROIS GRANDES ÎLES DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES

2008

Formation d'un groupe de citoyens dont l'objectif est de défendre les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre.

Le groupe fonde *Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille-Îles*, un organisme à but non lucratif (OBNL). Doté d'une personnalité juridique, il est inscrit au Registraire des entreprises du Québec. À ce titre il est considéré comme une « personne morale » de droit privé.

L'organisme adresse une plainte au ministère des Affaires municipales, demande une enquête publique et prépare un mémoire en vue d'une commission parlementaire. L'objet : le dézonage présumé illégal de 131 zones sur le territoire lavallois incluant les trois grandes îles.

Le ministère donne raison à l'organisme.

Inauguration du site web de l'organisme.

Lancement d'une pétition manuscrite et électronique demandant aux organismes compétents d'acquiescer les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre afin de les protéger et de les mettre en valeur.

Les députés lavallois du parti au pouvoir s'engagent fermement à demander au gouvernement une mise en réserve des trois grandes îles.

En décembre, la pétition de l'organisme compte déjà 25 000 signatures.

2009

À la suite de la décision du ministère des Affaires municipales concernant le dézonage, la Ville de Laval consulte les citoyens et propose de revenir à l'ancien zonage.

Malgré leur « engagement ferme », les députés lavallois décident de ne pas demander la mise en réserve des trois grandes îles. En contrepartie, *Sauvons nos trois grandes îles* reçoit une subvention lui permettant de commander une étude de la valeur écologique des trois grandes îles. L'organisme lavallois Éco-Nature obtient le mandat de procéder aux travaux et de produire un rapport. *Sauvons nos trois grandes îles* coordonne le tout avec le ministère de l'Environnement.

À la recherche de fonds en vue de l'acquisition des îles, les députés proposent de créer une Table de concertation où siègeraient des représentants d'instances fédérales et provinciales ainsi que de groupes environnementaux privés. *Sauvons nos trois grandes îles* s'investit dans la création de cette Table. Les députés décident de laisser tomber le projet.

La pétition ne cesse d'obtenir de nouvelles signatures.

Sauvons nos trois grandes îles présente un « Projet de parc » de conservation et de mise en valeur écotouristique et récréative dans l'archipel Saint-François. Selon ce projet, nos grandes îles pourraient se mériter le statut d'aires protégées. En les intégrant au refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles, celui-ci pourrait passer de 26 à 226 hectares. Éco-Nature travaille alors sérieusement à un projet d'agrandissement du refuge faunique.

2010

La pétition de l'organisme est présentée à l'Assemblée nationale en mai 2010. Elle a recueilli 41 164 signatures.

2011

L'organisme présente le *Rapport de l'étude de la pertinence écologique de protéger les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre de l'archipel Saint-François*, rapport qui avait été commandé en 2009 à Éco-Nature. Le rapport confirme la haute valeur écologique des îles et conclut à la nécessité de les protéger et de les conserver à perpétuité.

2012

Le 22 février, le gouvernement provincial décrète une réserve d'une durée de deux ans, renouvelable une fois, sur les trois grandes îles ainsi que sur des îlots de l'archipel Saint-François. Le décret mentionne que, « en vue de la constitution d'aires protégées sur certaines îles localisées dans la rivière des Mille-Îles, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs envisage d'acquérir les immeubles » de l'archipel, « contribuant ainsi à augmenter la superficie du réseau d'aires protégées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ».

Dans le cadre de la mise en place de la Trame verte et bleue du territoire de la CMM, le gouvernement provincial annonce qu'un parc sera créé le long des 42 km de la rivière des Mille-Îles.

2013

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) publie le *Cadre de référence administratif du Parc de la rivière des Mille-Îles - Trame verte et bleue du Grand Montréal* (septembre 2013). Les trois grandes îles y sont vouées à la conservation. Les activités de mise en valeur y seront de faible ampleur; elles répondront non pas aux besoins régionaux, mais aux besoins locaux.

Les Lavallois élisent un nouveau parti à la mairie.

2014

La réserve pour fins publiques sur les trois grandes îles inscrite en 2012 est reconduite pour deux autres années.

2015

Les comités exécutifs de la Ville de Laval et de la CMM adoptent une entente de partenariat financier en vue de l'acquisition des trois grandes îles. Cette entente est conditionnelle à ce que le provincial accepte de financer le troisième tiers.

2016

Comme les propriétaires des îles demanderaient 90 M\$ pour la vente de leurs territoires alors que le provincial fixe un budget total de 21 M\$ pour leur acquisition, le projet d'entente de la Ville et de la CMM échoue.

Le gouvernement provincial n'honore pas l'imposition de la réserve pour fins publiques sur les trois grandes îles qu'il avait pourtant décrétée en 2012 et renouvelée en 2014.

Dans une lettre que *Sauvons nos trois grandes îles* publie sur son site web, l'organisme adresse certaines demandes au ministre de l'Environnement, au président de la CMM ainsi qu'au maire de Laval. Ces demandes se formulent ainsi : que les trois instances travaillent en étroite collaboration et avec diligence dans le but d'acquérir les trois grandes îles dans leur intégralité, que l'on accorde aux îles un statut juridique de conservation pérenne ainsi que la désignation d'aires protégées et que la protection et la conservation du patrimoine écologique des trois îles priment sur toute intention de développement touristique ou autre.

L'organisme présente un mémoire à la Ville de Laval relativement à son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR). Il demande à la Ville d'acquérir les trois grandes îles et de leur accorder une affectation de conservation.

L'organisme dépose un mémoire à la Commission de l'Aménagement du Territoire sur son projet de loi 122 (les zones franches d'approbation référendaire).

2017

L'organisme défend un second mémoire à la Ville relativement à sa seconde version du SADR. Il réitère ses demandes visant les trois grandes îles.

2018

La Ville négocie avec la CMM et le gouvernement provincial pour l'acquisition de deux des trois grandes îles. En raison d'une mésentente concernant l'évaluation marchande des îles aux Vaches et Saint-Pierre, le projet échoue.

Un nouveau parti politique est élu au provincial.

2019

À la suite de la CMM et de la Ville de Laval, l'organisme produit une *Déclaration Citoyenne d'Urgence Climatique* ainsi qu'un mémoire intitulé *Lutter pour conserver - mémoire citoyenne*.

2020

Par communiqué de presse, la Ville annonce la publication de *Trois plans directeurs majeurs pour une ville plus verte pour les citoyens* dont un *Plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels*. Ce dernier Plan guidera la mise en œuvre de la *Trame verte et bleue lavalloise*.

Selon ce Plan, les organismes et regroupements de bénévoles « sont des partenaires de premier plan de la Ville » pour échanger au sujet de l'utilisation et de la gestion des sites.

La Ville de Laval fait l'acquisition des îles aux Vaches et Saint-Pierre. Elle doit déboursier à elle seule environ 14 M\$ alors que le gouvernement provincial lui accorde une aide de 7 M\$.

En vertu de la *Convention de subvention* signée par la Ville et le gouvernement provincial lors de l'acquisition des deux îles, la Ville sera tenue de « conserver de manière durable les milieux naturels par l'adoption et la mise en œuvre des mesures juridiques et administratives appropriées ».

Le bulletin municipal *Vivre à Laval - Hiver 2020-2021* informe les citoyens que les îles en question seront affectées à la conservation, mais aussi, de manière contradictoire, au développement résidentiel de faible densité.

2021

Sauvons nos trois grandes îles dépose un mémoire dans le cadre de la consultation publique tenue par la Ville à l'effet d'affecter un statut de conservation aux îles aux Vaches et Saint-Pierre.

Modifiant son SADR afin d'inscrire les îles aux Vaches et Saint-Pierre à l'affectation « conservation », la Ville respecte la *Convention* en ce qui a trait à l'obligation qui lui a été faite d'adopter et de mettre en œuvre une mesure administrative appropriée.

Sauvons nos trois grandes îles réitère ses propres demandes concernant les usages qui seront permis sur les îles.

L'organisme demande à la Ville d'adresser au gouvernement provincial une demande d'intégration des îles aux Vaches et Saint-Pierre au refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles afin qu'elles puissent jouir d'un statut juridique de conservation pérenne.

Dans une entrevue accordée à Radio-Canada, l'un des candidats à la mairie promet de présenter un projet d'agrandissement du refuge faunique.

2022

La Ville de Laval annonce par communiqué de presse qu'elle soumet au gouvernement provincial un projet d'agrandissement du refuge faunique visant 568 hectares. Ce projet intègre les îles aux Vaches et Saint-Pierre et prévoit des activités de conservation ainsi que des activités récréotouristiques.

Des articles de journaux précisent que la Ville de Laval, l'organisme Éco-Nature ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs travailleront de concert afin de déterminer les usages permis dans le refuge faunique, entre autres sur les grandes îles. Ni les citoyens ni *Sauvons nos trois grandes îles* ne devraient être consultés.

Le 2 février, par voie de communiqué de presse, *Sauvons nos trois grandes îles* exprime son inquiétude relativement au fait que les citoyens n'auront plus aucun droit de regard sur le devenir des îles.

Le 8 février, la Ville nous assure que les activités permises sur les grandes îles seront exclusivement éco-responsables.

Par ailleurs, dans une lettre datée du 25 février, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) informe *Sauvons nos trois grandes îles* que la rédaction du règlement du refuge sera réalisée « par le Ministère en collaboration avec les organismes du milieu et le demandeur du projet d'agrandissement du refuge faunique Éco-Nature. ».

Le 22 novembre, Laval crée une Table de concertation régionale pour la mise en place de sa Trame verte et bleue.

2023

Par voie de communiqué, la Ville de Laval annonce qu'elle a surpassé ses cibles de protection des milieux naturels et que Laval atteint 18 % de territoire protégé.

La Ville demande à la CMM d'inscrire les îles aux Vaches et Saint-Pierre au *Répertoire des initiatives municipales de conservation*. Les milieux ciblés par la CMM « sont des milieux naturels, de propriété municipale, qui ne répondent pas à l'ensemble des critères d'une aire protégée telle que définie par l'Union internationale pour la conservation de la nature, mais qui ont une affectation et un zonage de type « conservation ». » Quelques jours plus tard, le maire de Laval admet que l'existence de claims miniers dans les milieux naturels les exclut d'office du Registre des aires protégées. Il ajoute qu'il y a des claims miniers « partout dans Saint-François ». Est-ce à dire que les îles aux Vaches et Saint-Pierre seront exclues du refuge faunique?

Sauvons nos trois grandes îles considère les informations précédentes avec une certaine inquiétude d'autant plus qu'à la connaissance de l'organisme, la Ville n'a pas, par elle-même, adopté ni mis en œuvre des mesures juridiques appropriées afin de conserver de manière durable les milieux naturels des îles aux Vaches et Saint-Pierre, tel que l'exigeait le gouvernement provincial lors de l'acquisition des deux îles en 2020.

En 2020, la Ville présentait son *Plan directeur de conservation et de mise en valeur des milieux naturels* et annonçait que les organismes, les bénévoles et les citoyens seraient consultés lors des discussions préparatoires à sa mise en œuvre. Concrètement, en novembre 2022, la Ville créait une Table de concertation régionale en vue de la mise en place de la *Trame verte et bleue lavalloise* (TVBL). Étaient invitées à cette Table « les différentes parties prenantes oeuvrant à la protection et à l'accessibilité des milieux naturels » de la région lavalloise, dont les groupes environnementaux, de loisirs et de plein air. Toutefois, en 2023, *Sauvons nos trois grandes îles* apprend qu'il ne pourra pas participer à la Table. La raison invoquée est que la Ville ne reconnaît pas l'organisme comme « organisme du milieu ».

Au moyen d'un récit intitulé *Une personne morale - Témoignage*, les administrateurs actuels de l'organisme dressent un bilan de leurs quinze années d'activités et témoignent de leur engagement envers la conservation pérenne des trois grandes îles ainsi que pour le respect des droits des citoyens.

Les membres du Conseil d'administration de *Sauvons nos trois grandes îles* décident d'un commun accord d'annoncer leur intention de cesser leurs activités et de demander la dissolution de l'organisme à but non lucratif fondé en 2008.

Par l'organisme Sauvons nos trois grandes îles
Laval
Avril 2023